

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 mai 2018

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-huit le trente mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-quatre mai deux mille dix-huit, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**CENTRE
MUNICIPAL DE
SANTÉ - FIXATION
DES NOUVEAUX
TARIFS EN
ORTHODONTIE.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS (jusqu'à 20h10) Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS (jusqu'à 20h40), Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS (à partir de 20h10) par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Christophe PAQUIS (à partir de 20h40) par Madeline DA SILVA, Delphine PUPIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Isabelle DELORD, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENT :

Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Isabelle DELORD

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180530-D47-18-DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018**OBJET : CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS EN ORTHODONTIE.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** le règlement interne du centre de santé définissant le projet d'établissement,**VU** la convention entre le Centre municipal de santé et la Caisse primaire d'Assurance Maladie,**VU** l'accord national destiné à organiser les rapports entre les centres de santé et les Caisses d'Assurance Maladie du 1^{er} octobre 2002,**CONSIDERANT** que le Conseil municipal fixe les tarifs des actes dentaires, les actes d'orthodontie, les dépassements d'honoraires et actes hors nomenclature.**VU** le budget communal,**VU** le rapport du représentant légal,**VU** l'avis de la commission compétente,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : DECIDE** d'approuver la création de nouvelles pratiques en matière d'orthodontie.**ARTICLE 2 : DECIDE** d'appliquer des nouveaux tarifs conformes aux nouvelles pratiques, et l'augmentation de certains soins pour adultes suivant la grille tarifaire ci-après.**ARTICLE 3 : DECIDE** que ces tarifs seront applicables pour tout nouveau devis proposé à partir du 1^{er} juin 2018. Les tarifs précédents resteront applicables pour les travaux ayant fait l'objet d'un devis avant cette date.

Pour les enfants – de 16 ans

Traitement	Tarif CPAM	Dépassement HN	Total
Tarif du semestre pour un cas simple			
1 arcade - Bagues métalliques	193.50	336.50	530.00
2 arcades – Bagues métalliques	193.50	481.50	675.00
1 arcade – Bagues-céramiques	193.50	456.50	650.00
2 arcades – Bagues céramiques	193.50	596.50	790.00
Tarif du semestre pour un cas difficile			
1 arcade	193.50	396.50	590.00
2 arcades	193.50	546.50	740.00
Tarif du semestre pour un cas compliqué			
1 arcade	193.50	476.50	670.00
2 arcades	193.50	626.50	900.00
Contention			
1 ^{ère} année	193.50	213.50	407.00
2 ^{ème} année	193.50	128.50	322.00

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180530-D47-18-DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

Pour les enfants + 16 ans et les adultes

Traitement	Tarif CPAM	Dépassement HN	Total
Tarif du semestre pour un cas simple			
1 arcade– Bagues métalliques		530.00	530.00
2 arcades– Bagues métalliques		675.00	675.00
1 arcade – Bagues céramiques		650.00	650.00
2 arcades – Bagues céramiques		800.00	800.00
Tarif du semestre pour un cas difficile (25 % de nos patients)			
1 arcade		680.00	680.00
2 arcades		830.00	830.00
Tarif du semestre pour un cas compliqué (5% de nos patients)			
1 arcade		750.00	750.00
2 arcades		905.00	905.00
Contention			
1 ^{ère} année		450.00	450.00
2 ^{ème} année		450.00	450.00

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget de la Ville.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichés en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **01 JUIN 2018**
- et de son affichage le **05 JUIN 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

30 Voix pour
Voix contre
Abstentions
NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180530-D47-18-DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

